




# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

## Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 29/06/2023

Dossier complet le : 27/07/2023

N° d'enregistrement : 2023 - 7130

### 1 Intitulé du projet

Réaménagement et extension du Domaine résidentiel de plein air de la Vallée du Lac à Pouzauges (85)

### 2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

#### 2.2 Personne morale

Dénomination

LA VALLEE DU LAC

Raison sociale

N° SIRET

9 1 3 5 3 3 9 1 5 0 0 0 1 7

Type de société (SA, SCI...)

SCI

Représentant de la personne morale :  Madame

Monsieur

Nom

DURET

Prénom(s)

JEROME

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

### 3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

| N° de catégorie et sous-catégorie | Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)  |
|-----------------------------------|---|
| 42 - Terrains de camping          | Terrains de camping et de caravaning permettant l'accueil de 7 à 200 emplacements de tentes, caravanes, résidences mobiles de loisirs ou d'habitations légères de loisirs<br>=> extension du camping existant (tranche 2 : 35 emplacements) et réaménagement de la partie existante (33 emplacements), soit au total 68 empl. |

#### 3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui  Non

#### 3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui  Non

### 4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le terrain actuel, d'une surface de 5,2 ha, regroupe des constructions existantes comprenant un bâtiment d'accueil, des salles communes, un espace aquatique, des sanitaires et 68 emplacements pour Résidences Mobiles de Loisirs (RML), répartis sur une surface d'environ 1,8 ha (Nt au PLUi). Les espaces restants sont occupés par une zone naturelle (N au PLUi - 1,8 ha environ) et une zone naturelle à vocation d'accueil et hébergement touristique (Nt au PLUi - 1,6 ha environ).

Le projet consiste à réaménager le camping sur sa partie existante (tranche 1) et aménager la partie d'extension (tranche 2) pour proposer un équipement de qualité avec 68 nouveaux emplacements compris entre 265 et 335 m<sup>2</sup>/emplacement, soit un emplacement moyen de l'ordre de 300 m<sup>2</sup> (au lieu de 95 à 200 m<sup>2</sup>, soit un emplacement moyen d'environ 115 m<sup>2</sup> actuellement).

Le bâtiment d'accueil est maintenu. Le bâtiment du snack est transformé en espace détente (spa) et les sanitaires communs sont détruits.

Nota : la SARL les 5 voix a cédé le camping à Deuxième Adresse (gestionnaire de la SCI Vallée du Lac) et ce dernier propose donc un nouveau projet (vendeur et acheteur différents pour des projets différents)

#### 4.2 Objectifs du projet

Le projet consiste à réaménager le camping existant afin de proposer plus d'espaces et de confort aux résidents de RML. A terme, le nombre d'emplacements est équivalent à l'existant grâce à l'extension réalisée.

L'objectif complémentaire est également de prendre en compte l'environnement naturel et la paysage du site puisque existent au sein du périmètre d'aménagement des habitats humides ou fourrés (haies). Un travail spécifique a donc été mené dans ce sens afin d'éviter, réduire et compenser si nécessaire les impacts négatifs relictuels.

Cette volonté de conserver et d'intégrer ces espaces naturels d'intérêt est renforcée par un cahier des charges spécifique à destination des résidents pour encadrer l'aménagement paysager des parcelles : prescriptions concernant le choix de végétaux, le type de massifs, le choix des matériaux... afin de favoriser la biodiversité, lutter contre les exogènes, respecter les milieux préservés.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 Dans sa phase travaux

Au sein de la tranche 1, l'accès existant à la zone est conservé et n'est pas modifié. La voie de desserte interne est réhabilitée sur une largeur de 5,5 m (au lieu de 5 m). Le tracé est ajusté si nécessaire à hauteur de quelques emplacements, notamment pour organiser la desserte de l'ensemble des RML.

Les travaux de mise aux normes (éclairage, fibre...) s'appuieront sur les réseaux et voiries existantes en grande majorité (tranche 1).

Le secteur de zones humides et quelques fourrés d'intérêt (haies) du périmètre d'aménagement de la tranche 2 et en lien avec les espaces à proximité immédiate sont préservés en majorité et intégrés dans le projet.

Les aménagements paysagers prévoient la mise en valeur de l'entrée du domaine résidentiel et de planter des essences locales diversifiées sur la partie existante (tranche 1), en lieu et place de certaines essences monospécifiques (platane, troène) ou en l'absence de plantation sur certaines zones. Les bosquets existants sont également préservés, voire renforcés (tranche 2).

Pour les parcelles 38, 40, 41, 48, 57 à 61 notamment, les conditions d'implantation des RML seront restreintes de façon à préserver les arbres existants d'intérêt.

Les travaux sont envisagés fin 2023 - début 2024, pour une durée d'environ 3 mois.

### 4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le projet prévoit l'aménagement ou le réaménagement de 68 parcelles pour RML comprises entre 265 et 335 m<sup>2</sup> environ. Le domaine résidentiel sera ouvert à l'année.

Le nouveau parcellaire s'appuie en majorité sur la voie existante. Des poches de stationnement internes sont organisées pour permettre l'accès interne à chaque parcelle. Les emplacements créés permettent ainsi 2 types d'implantation de RML en long ou en "L" pour plusieurs dimensions de RML (45 à 72 m<sup>2</sup> avec terrasse supplémentaire). Pour répondre aux normes de sécurité incendie notamment, une distance de 4 m de part et d'autre entre les RML doit être respectée ; les arbres doivent également être distancés, certains seront supprimés en fonction des implantations.

La voie de desserte interne permet l'accès direct aux parcelles, et les cheminements piétons sont aménagés en voie partagée. Une aire de jeux est créée sur la partie basse (tranche 1), à proximité du nouvel espace détente. Un panneau d'affichage rappelant la fragilité des espaces naturels conservés sera disposé à proximité pour sensibiliser les résidents et rappeler le règlement intérieur.

En effet, un règlement du domaine résidentiel est mis en place pour fixer les règles d'usages des espaces communs, limiter les accès et interdire les accès aux espaces naturels conservés/restaurés.

En phase démantèlement, les RML étant posés par calage, aucune modification de la structure des sols n'est obérée. Les RML seront simplement retirés à l'aide d'un équipement de levage adapté. Les réseaux pourront être inertés. Les voies pourront être maintenues ou supprimées en fonction de futur projet.

## 4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à examen au cas par cas au titre de la rubrique 42, selon le tableau en annexe de l'article R.122-1 du Code de l'Environnement.

L'extension du camping s'étendant sur plus d'1 ha, un dossier Loi sur l'Eau sera déposé auprès des services de l'Etat.

Le projet est également assujéti à permis d'aménager au titre du Code de l'Urbanisme (tranche 2).

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

| Grandeurs caractéristiques du projet            | Valeurs                   |
|---|---------------------------|
| Nombre d'emplacements de camping (modification) | 68                        |
| Surfaces des emplacements comprises entre       | 265 et 335 m <sup>2</sup> |
| Surfaces imperméabilisées existantes            | 4 300 m <sup>2</sup>      |
| Surfaces imperméabilisées créées                | 3 400 m <sup>2</sup>      |
| Surfaces de bâtiments démolis                   | 65 m <sup>2</sup>         |

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune d'implantation

Numéro : 39 Voie : route du Val rétif

Lieu-dit : L'Espérance

Localité : POUZAUGES

Code postal : 8 5 7 0 0 BP : Cedex :

##### Coordonnées géographiques<sup>[1]</sup>

Long. : 4 6 ° 4 6 , 5 0 " Lat. : 0 0 ° 5 9 , 1 9 "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLUi du Pays de Pouzauges (approuvé le 14/01/20)  
Zone Nt (3,8 ha) et zone N (1,8 ha)

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

#### 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?**

Oui  Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».**

## 5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

| Le projet se situe-t-il :  | Oui                      | Non                                 | Lequel/Laquelle ?  |
|--|--------------------------|-------------------------------------|--|
| Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?  | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Périmètre inclus dans la ZNIEFF de type 2 "Collines vendéennes, vallée de la Sèvre Nantaise" |
| En zone de montagne ?  | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
| Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?  | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
| Sur le territoire d'une commune littorale ?  | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
| Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |  |

| Le projet se situe-t-il :  | Oui                                 | Non                                 | Lequel/Laquelle ?  |
|--|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?   | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
| Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?                      | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Château de Pouzauges classé ; église du Vieux Pouzauges classée ; église inscrite ; Logis de Puy-Papin inscrit ; deux polissoirs classés<br>Le site est localisé en dehors des périmètres de protection des monuments historiques. |
| Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?   | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Zone humide inscrite au PLUi en limite Ouest du périmètre d'aménagement<br>Pas de zone humide identifiée selon les critères Loi sur l'eau au sein du périmètre d'aménagement   |
| Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | La commune de Pouzauges est soumise au PPRn Inondation du Lay.<br>La zone du projet se situe en dehors de tout zonage au PPRn.   |
| Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?  | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Approuvé le 18/02/05   |
| Dans un site ou sur des sols pollués ?   | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
| Dans une zone de répartition des eaux ?  | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | ZRE du bassin du Lay (associée au bassin versant du Marais Poitevin) classé par arrêté préfectoral régional du 03/01/23  |
| Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?                                | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
| Dans un site inscrit ?   | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |  |

| Le projet se situe-t-il dans ou à proximité : | Oui                      | Non                                 | Lequel et à quelle distance ?  |
|---|--------------------------|-------------------------------------|--|
| D'un site Natura 2000 ?                       | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le site Natura 2000 le plus proche est la Forêt de Mervent-Vouvant (ZSC - FR5200658) et est localisé à plus de 30 km au Sud du site du projet. |
| D'un site classé ?                            | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |  |

## 6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

| Incidences potentielles |  | Oui                                 | Non                                 | De quelle nature ? De quelle importance ?<br>Appréciez sommairement l'impact potentiel  |
|-------------------------|--|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| <b>Ressources</b>       | Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?<br>Si oui, dans quel milieu ?                           | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet prévoit la même capacité d'accueil avec 68 emplacements. Il n'est donc pas attendu d'évolution significative des prélèvements d'eau .   |
|                         | Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ? | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
|                         | Est-il excédentaire en matériaux ?   | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | A ce stade du projet, un équilibre des déblais/remblais est recherché systématiquement (pas de détails précis des volumes correspondants).<br>La terre végétale extraite sera dès que possible réutilisée sur site pour la création des espaces verts et autres massifs.<br>Si des excédents devaient être évacués, il le serait selon leur catégorie et les normes en vigueur. |
|                         | Est-il déficitaire en matériaux ?  | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Idem que précédemment pour la recherche d'un équilibre déblais/remblais.  |
|                         | Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?                         | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Pour la création de la voie de desserte, des apports en matériaux seront nécessaires pour assurer une structure de chaussée idoine (bi-couche), soit 3 400 m <sup>2</sup> supplémentaires.  |

| Incidences potentielles |   | Oui                                 | Non                                 | De quelle nature ? De quelle importance ?<br>Appréciez sommairement l'impact potentiel   |
|-------------------------|---|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| <b>Ressources</b>       | Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?   | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Le projet prévoit la même capacité d'accueil avec 68 emplacements. Il n'est donc pas attendu d'évolution significative de la consommation d'eau potable. Idem pour l'assainissement.   |
| <b>Milieu naturel</b>   | Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?                     | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Pendant les travaux, les engins de circulation vont créer des perturbations (bruit, vibration...) qui auront tendance à faire fuir la faune locale. Pendant la phase d'exploitation, les circulations sont existantes sur une partie de la zone. Il n'est donc pas attendu d'évolution. Sur la partie extension, la desserte des emplacements engendrera ponctuellement des perturbations (au maximum 35 véhicules). Compléments indiqués dans le document annexe. |
|                         | Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ? | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet est distant de 30 km du site Natura 2000 le plus proche. Il n'est donc pas attendu d'impact sur les espèces ou habitats associés à ce site Natura 2000   |
|                         | Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet consiste au réaménagement d'un camping existant (1,8 ha en zone Nt au PLUi déjà aménagé) et son extension est prévue sur une zone Nt au PLUi pour accueillir de ce type d'activité (1,6 ha, non exploité pour l'agriculture).  |
| <b>Risques</b>          | Est-il concerné par des risques technologiques ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
|                         | Est-il concerné par des risques naturels ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Zone sismique modérée<br>Même si la commune est grevée par le PPRi du Lay, la zone du projet est située en dehors des zonages (rouges ou bleus).   |
|                         | Engendre-t-il des risques sanitaires ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
|                         | Est-il concerné par des risques sanitaires ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |  |



| Incidences potentielles |  | Oui                                   | Non                                 | De quelle nature ? De quelle importance ?<br>Appréciez sommairement l'impact potentiel  |   |
|-------------------------|--|---------------------------------------|-------------------------------------|---|---|
| Nuisances               | Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?   | <input checked="" type="checkbox"/>   | <input type="checkbox"/>            | Même si le domaine est ouvert à l'année, le trafic restera saisonnier en fonction des longs week-end et des périodes de vacances scolaires et est limité aux trajets des résidents (desserte locale). Le nombre d'emplacements étant équivalent à la situation actuelle, il n'est pas attendu d'augmentation significative du trafic. |   |
|                         | Est-il source de bruit ?                       | <input checked="" type="checkbox"/>   | <input type="checkbox"/>            | La source de bruit potentielle est liée au trafic engendré par la desserte locale. Néanmoins, le nombre d'emplacements étant identique à la situation actuelle, il n'est pas attendu d'augmentation.  |   |
|                         | Est-il concerné par des nuisances sonores ?    | <input type="checkbox"/>              | <input checked="" type="checkbox"/> |   |   |
|                         | Engendre-t-il des odeurs ?                     | <input type="checkbox"/>              | <input checked="" type="checkbox"/> |   |   |
|                         | Est-il concerné par des nuisances olfactives ? | <input type="checkbox"/>              | <input checked="" type="checkbox"/> |   |   |
|                         | Engendre-t-il des vibrations ?                 | <input type="checkbox"/>              | <input checked="" type="checkbox"/> |   |   |
|                         | Est-il concerné par des vibrations ?           | <input type="checkbox"/>              | <input checked="" type="checkbox"/> |   |   |
|                         | Engendre-t-il des émissions lumineuses ?       | <input checked="" type="checkbox"/>   | <input type="checkbox"/>            | Le projet peut être source d'émissions lumineuses associées à l'éclairage localisé pour assurer la sécurité sur le long de la voie de desserte interne.   |   |
|                         | Est-il concerné par des émissions lumineuses ? | <input type="checkbox"/>              | <input checked="" type="checkbox"/> |   |   |
|                         | Émissions                                      | Engendre-t-il des rejets dans l'air ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>  | Les rejets potentiels sont associés au trafic de desserte locale. Néanmoins, le nombre d'emplacements étant équivalent à la situation actuelle, il n'est pas attendu d'augmentation de rejets dans l'air. |
|                         |  | Engendre-t-il des rejets liquides ?   | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>  | La gestion des eaux pluviales sera réalisée à l'aide de plusieurs ouvrages d'infiltration, la perméabilité des sols y étant propice (voir note de calcul en annexe)                                       |
|                         |  | Si oui, dans quel milieu ?            | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>  | Infiltration maintenue vers la nappe et gestion du trop plein vers la zone humide existante (fonctionnement similaire à la situation existante)   |

| Incidences potentielles            |   | Oui                                 | Non                                 | De quelle nature ? De quelle importance ?<br>Appréciez sommairement l'impact potentiel   |
|------------------------------------|---|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| Émissions                          | Engendre-t-il des effluents ?   | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | La zone est raccordée sur le service d'assainissement collectif. Le nombre d'emplacements étant équivalent à la situation, il n'est pas attendu d'augmentation significative des effluents collectés.  |
|                                    | Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?  | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Les résidents engendreront la production d'ordures ménagères (collecte en porte à porte) et de déchets recyclables (bornes de tri - apport volontaire) ou non qui devront être apportés en déchèterie. Le nombre d'emplacements étant équivalent à la situation actuelle, il n'est pas attendu d'augmentation significative des déchets collectés. En phase travaux, les déchets seront triés et évacués vers des centres adaptés. |
| Patrimoine/Cadre de vie/Population | Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?                                    | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Eloignement de plus d'1 km des monuments historiques dans un secteur bocager préservé - pas de covisibilité attendue   |
|                                    | Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ? | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet consiste au réaménagement d'un camping existant (1,8 ha) et son extension sur une zone prévue au PLUi pour accueillir de ce type d'activité (1,6 ha). L'ensemble des aménagements est classé en zone Nt permettant l'accueil d'un camping notamment. Les terrains ne sont pas actuellement exploités pour l'agriculture.   |

## 6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui  Non

Si oui, décrivez lesquelles :

### 6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non

Si oui, décrivez lesquelles :

### 6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Le projet fera l'objet d'un dossier Loi sur l'Eau (déclaration - rubrique 2150). Le détail des calculs, positionnement des ouvrages (coupes, équipements...) seront présentés dans le dossier. Les zones humides (existantes et réglementaires) ont été prises en compte et ne sont pas affectées par les aménagements. Faisant partie du périmètre du projet (et non d'aménagement), un plan de gestion pluri-annuel sera détaillé. Seule une haie à enjeu est affectée par la voie de desserte interne (tranche 2), sur environ 5 ml. En compensation, le massif arbustif à arborescent en position centrale qui est intégré aux aménagements sera restauré et renforcé (650 m<sup>2</sup> supplémentaires). Il est positionné à proximité immédiate de la haie. D'autres plantations seront réalisées (250 m<sup>2</sup> et 230 ml). Les travaux étant réalisés en hiver, la période de reproduction de l'avifaune est évitée.

### 6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

#### Mesure d'évitement

Le diagnostic faune/flore réalisé en 2022 (voir annexe suivante) a mis en évidence la présence de plusieurs espaces d'intérêt qui ont été intégrés au projet d'aménagement retenu afin d'éviter et préserver en intégralité les zones humides et la majeure partie des haies d'intérêt fort, soit au total 2 700 m<sup>2</sup> d'espaces préservés et/ou restaurés. Le secteur de zone humide identifié au PLU et relevé selon les critères Loi sur l'Eau est préservé et la gestion des eaux pluviales permet l'infiltration des eaux et le maintien de l'alimentation hydraulique (trop-plein).

#### Mesure de réduction ou correctives

Localement quelques secteurs présentant un intérêt limité n'ont pu être conservés en totalité. Des mesures correctives concernent les parcelles 38, 40, 41, 48 et 57 à 61 présentant des enjeux modérés à forts : les conditions d'implantation des RML seront restreintes de façon à préserver les arbres et les habitats naturels d'intérêt, en continuité de l'espace préservé sur les parcelles adjacentes.

#### Impacts résiduels et mesures de compensation

Seule une percée de 5 ml de haie est créée pour la desserte viaire des parcelles. Les travaux réalisés en hiver permettent d'éviter la période de reproduction de l'avifaune.

Le projet prévoit en compensation et en complément la restauration d'un massif arbustif à arborescent en position centrale pour développer les haies bocagères en continuité des haies existantes.

Le détail est donné dans le document en annexe.

## 7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet de réaménagement et d'extension du camping s'étend sur un périmètre d'aménagement tel que prévu au PLUi. De plus, de part les études menées en amont et les prescriptions édictées en matière d'aménagement, le projet prend en considération l'ensemble des enjeux environnementaux : évitement des milieux naturels à enjeux forts, restauration d'habitats, infiltration des eaux pluviales, choix des matériaux d'aménagement plus perméables, création de liaisons piétonnes internes, cahier des prescriptions d'aménagement des parcelles...


Plus globalement, il n'y a pas d'effets notables attendus sur ce secteur ; les enjeux pré-existants ayant été préalablement identifiés et intégrés au sein du projet.

## 8 Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

| Objet |  |                                     |
|-------|--|-------------------------------------|
| 1     | Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> .  | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 2     | Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.   | <input type="checkbox"/>            |
| 3     | Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).  | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 4     | Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.   | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 5     | Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé  | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 6     | Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 7     | Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.  | <input type="checkbox"/>            |

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

| Objet |   |                                     |
|-------|---|-------------------------------------|
| 1     | Cartographies complémentaires   | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 2     | Présentation du projet et des alternatives étudiées, démarche ERC et synthèse des incidences notables potentielles  | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 3     | Etudes complémentaires : diagnostic paysager et photomontages, étude faune-flore, étude pédologique, note de dimensionnement des ouvrages de gestion des eaux pluviales | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 4     |   | <input type="checkbox"/>            |
| 5     |   | <input type="checkbox"/>            |

## 9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

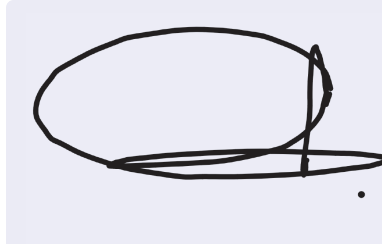
Nom

Prénom

Qualité du signataire

À

Fait le   /   /



Signature du (des) demandeur(s)